



## Cadre de collaboration à l'attention des représentants légaux

<b>Rôles et missions école et familles</b>	<p>Les enfants se sentent en confiance et en sécurité lorsque les adultes qui les entourent forment une communauté éducative structurante et cohérente. Cela facilite leurs apprentissages et leur épanouissement : <a href="https://csvr.ch/collaboration-ecole-famille/">https://csvr.ch/collaboration-ecole-famille/</a></p>
<b>Moyens de communication</b>	<p><a href="#">Pronote</a> est l'outil officiel de communication du CSVR avec les familles. A ce titre, les parents s'y connectent au moins une fois par semaine.</p> <p>Les groupes de discussion sur <b>Pronote</b> ou <b>Threema</b> servent à échanger des informations concernant des activités scolaires. Les situations particulières n'y sont pas abordées et aucune information personnelle ne doit y être diffusée.</p> <p><i>L'enseignant.e ou la direction se réserve le droit de fermer le groupe de discussion en cas de débordement.</i></p>
<b>Communication</b>	<p><b>Le corps enseignant répond en principe aux appels et aux messages les jours d'école entre 7h30 et 17h30.</b></p> <p><b>Pour les urgences</b> (accident grave, décès, situation pouvant porter atteinte à la sécurité des élèves et des adultes), un message peut être adressé en tout temps à l'enseignant.e et/ou au secrétariat du CSVR par Pronote, au 032 886 57 20 ou par le <a href="#">formulaire d'urgence</a>.</p> <p>En cas de <b>situation de crise</b>, la direction assure seule la communication.</p>
<b>Prise en charge et résolutions des situations</b>	<p>En raison du secret de fonction, l'école n'informe pas les autres parents des mesures mises en place.</p> <p><b>4</b> APEA OPE OES</p> <p>Direction Suspension TEKI, Formation spécialisée Déscolarisation partielle Services cantonaux</p> <p><b>2</b> Suivi SSE et/ou SME et/ou ER Médiation et/ou prévention Adaptation des mesures (PPI) Réseau-x école-parents</p> <p><b>1</b> Remédiations, mesures éducatives Espace Ressource (soutien) et/ou sanctions Contact-s parents</p> <p>Autorité de protection de l'enfant Office de protection de l'enfant Office de l'enseignement spécialisé (mesures renforcées) Direction Enseignants TEKI AEMO, Croix-Rouge, CNP, EsPéd Conseiller socio-éducatif Conseiller médico-éducatif/infirmière/médecin Médiateur Enseignants réguliers et spécialisés</p> <p>Direction Enseignants TEKI AEMO, Croix-Rouge, CNP, EsPéd Conseiller socio-éducatif Conseiller médico-éducatif/infirmière/médecin Médiateur Enseignants réguliers et spécialisés</p> <p>Conseiller socio-éducatif Conseiller médico-éducatif/infirmière/médecin Médiateur Enseignants réguliers et spécialisés</p> <p>↑ <b>signalement</b> Enseignants réguliers et spécialisés</p> <p><a href="https://csvr.ch/eleve-en-difficulte/">https://csvr.ch/eleve-en-difficulte/</a></p>
<b>Présence des parents à l'école</b>	<p>Sauf exception, le périmètre scolaire (cours et bâtiments) n'est pas un espace public et il n'est pas autorisé d'y venir sur temps d'école sans l'invitation des professionnels de l'enseignement.</p> <p><i>Le secrétariat du CSVR reste accessible aux heures d'ouverture.</i></p>
<b>Règlements</b>	<p><a href="https://csvr.ch/reglements/">https://csvr.ch/reglements/</a></p>
<b>Informations</b>	<p>Retrouvez tout le CSVR et ses services sur <a href="https://csvr.ch">https://csvr.ch</a></p>